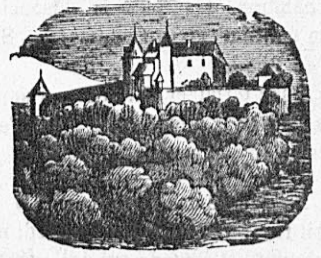




LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant le mercredi et le samedi.

Supplément bimensuel gratuit : "L'ÉCHO LITTÉRAIRE."

Imprimerie et Administration : Rue du Tir 131, Bulle.

HORAIRE D'ÉTÉ : BULLE, dép. 6³⁰ 10⁰⁰ 2⁴² 4⁵⁵ — 8⁵⁸ BULLE, arr. 8⁵⁷ 12⁸⁰ 4²⁰ 8³⁸ 10⁵⁷

ABONNEMENTS

Suisse . . . 1 an, Fr. 4.50
 . . . 6 mois, » 2.50
Etranger . 1 an, » 9.—
 . . . 6 mois » 5.—
 payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste.

ANNONCES

District de la Gruyère: une seule insertion, 15 c.; annonces répétées, 10 c. Canton et Suisse, 15 c. Etranger, 20 c. la ligne ou son espace. RÉCLAMES: Suisse, 30 cent. Etranger, 40 c. la ligne. S'adr. à l'Agence de publicité Haasenstein et Vogler, Grand'rue 29, à Bulle, ou à l'Impr. de La Gruyère.

29, ou au bureau du journal.

est Glasson
LE
es pour faucheuses, etc.

ous!
000 Fr.

1 fr.
e la ville de Fribourg.
oursement. 779
asino Théâtre, Fribourg.

PUBLIC

d'un atelier de
et enseignes
mpt et soigné.
RAMELLA
ann, rue de la Sionge, BULLE.

meubles.

es publiques, lundi 3 août 1908,
partenant à la masse en faillite Joseph
renant 5 lots désignés comme suit :

ivantes: turbine et transmission, 1 dy-
e 80 perches.
10,000.—

fr. 4,500.—

e et séchoirs, machines fixes selon dé-
plète; 1 petite transmission complète;
tens à 3 faces avec renvoi; 1 tonp
plète; 1 mortaiseuse; 1 scie pendule;
ventilateur; 1 étampeuse et 1 moule

13,000.—

[1087]

Lessoz, 104 pices.

des faillites dès le 24 juillet 1908.

ciment

l m., 1.50 m., 2, 3 et 4 mètres à
ptant.

asson, Bulle
struction.

[820]

lire Suisse

Fr. 45,500,000.—

vants:
jusqu'à francs 10,000.—
é du dépôt. Versements à partir

les à réquisition.

lon, suivant la durée et l'import-

tions 4 | 4 | 0 à 3 ans

3 mois. Titres de Fr. 500.—

Coupons semestriels.

aussi reçus par MM.

de paix, à Bulle,

Romont, et

[1056]

illargiroud.
uisse, Fribourg.

BULLE, le 21 juillet 1908.

Comment soigner la tuberculose.

L'aération. — L'alimentation.

Le repos.

La tuberculose — la grande fauchée de vies humaines — fait, tous les ans, 200,000 victimes, c'est-à-dire qu'elle prive tous les ans la France de la population de toute une des grandes villes, Lille, par exemple. Pour un tuberculeux mort, il reste trois tuberculeux vivants que guette la mort et, le plus souvent, à la fleur de la vie, entre 20 et 30 ans.

La tuberculose héréditaire est presque inguérissable, mais, par un traitement énergique, on guérit de la tuberculose contractée par contagion.

Après avoir découvert le bacille de cette maladie, la plus effrayante des maladies microbiennes, Koch crut aussi en découvrir le vaccin. Ce fut une douloureuse illusion, mais le dernier mot de la science, dont Pasteur fut le génial initiateur, n'est pas dit.

En attendant, les recherches faites de ce côté ont amené des découvertes pratiques sur le mal lui-même, son origine, son processus, son traitement.

Il s'est fait, dans les sanatoriums spéciaux à la tuberculose, des cures merveilleuses. Le sanatorium est, à la fois, un lazaret, une école, une maison de cure. Mais, outre qu'il n'y en a pas assez pour hospitaliser tous les tuberculeux, ceux-ci ne sont pas tous disposés à cette hospitalisation longue et rigoureuse. D'ailleurs, le traitement du sanatorium n'a pas de mystère.

Tous les malades, avec de la résolution et de la persévérance, peuvent se l'appliquer sans sortir de leur milieu. Un certain nombre de médecins ont essayé de le faire comprendre au tuberculeux hypnotisé par le mot sanatorium. Ils ont opposé à la cure en commun, dans un établissement fermé, la cure individuelle à domicile: l'un avec son « Homosanatorium » un autre avec sa « Cure libre », un autre avec son « Sanatorium de fortune », enfin, d'autres encore, médecins qui ont été tuberculeux et qui ont su se guérir, ont mis, dans des brochures peu coûteuses, leurs observations sur eux-mêmes à la disposition de toute cette armée de tuberculeux qui ne sont ni assez riches pour se payer la cure

au sanatorium, ni assez pauvres pour la solliciter à titre d'indigence.

La formule usuelle du traitement de la tuberculose est: « aération, alimentation copieuse et appropriée; repos physique et moral. »

L'aération. — Le tuberculeux ne doit jamais, ni de jour, ni de nuit, séjourner dans une pièce fermée. Le logement sain se compose d'une pièce aussi vaste que possible, blanchie à la chaux, mobilier peu nombreux, mais confortable et très propre, de rideaux nulle part, pour que la lumière et l'air circulent librement par de vastes fenêtres toujours ouvertes. On le tuberculeux sera en promenade dehors, ou il sera étendu sur une chaise longue dans un hangar en plein air, ou couché dans sa chambre dont la fenêtre restera ouverte, même pendant la nuit, par tous les temps, même s'il gèle à pierre fendre. Aération de jour, aération de nuit, suraération, telle est la première règle du traitement et il n'y a aucun danger à s'y soumettre, il suffit d'être bien couvert. Mieux vaut encore le grand air de la ville que l'air renfermé de la chambre close, c'est démontré.

L'alimentation. — Dettweiler a dit: « Le pharmacien du tuberculeux, c'est le boucher. » Et le professeur Richet a spécifié:

1° La viande vive doit être prescrite à très forte dose, de 600 à 750 grammes au moins chaque jour et si on ne donne pas toute la viande, mais seulement le plasma, ce plasma doit être celui de 1000 grammes ou 1500 gr. de viande au minimum.

2° Il ne faut pas réserver l'emploi de la viande crue aux tuberculeux atteints de troubles digestifs. Ce n'est pas seulement un remède, contre la diarrhée, l'anorexie, la dyspepsie; c'est un remède et un remède héroïque contre la tuberculose elle-même. Par conséquent, on doit l'administrer dès le début, sans attendre l'apparition de troubles gastriques. En un mot, la viande crue, ou mieux encore le plasma musculaire, ce n'est pas seulement un aliment mais c'est surtout un agent antitoxique.

L'alimentation saine, abondante et fréquente c'est tout le programme où domine cependant la viande crue, les jaunes d'œufs, les graisses et les laits. Un tuberculeux qui engraisse est à peu près sauvé.

Le repos. — Voilà la partie du traitement la plus difficile à réaliser, et pourtant le traitement est inefficace si le malade n'a pas le repos moral, le repos intellectuel et le repos physique absolu. Plus d'affaires, plus de soucis, plus de fatigues d'aucune sorte. Le malade ne doit songer qu'à se soigner chez lui comme il se soignerait au sanatorium où la vie est ainsi régulièrement ordonnée heure par heure.

De sept à huit heures, lever, douche, ou « tab » toilette; de huit à neuf, déjeuner suivi d'une petite promenade; de neuf à onze cure d'air et de repos; de onze à midi, promenade ou repos facultatif; de midi à deux heures, déjeuner, promenade à pas lents, coupée de repos fréquents; de deux à quatre heures, cure d'air et de repos, lecture; de quatre à cinq heures, goûter et petite promenade; de cinq à six heures et demie, cure de repos; de six heures et demie à huit heures et demie, dîner, petite promenade; de huit heures et demie à dix heures, cure de repos ou coucher.

Tel est le programme dont il faut se rapprocher le plus possible.

Robert Dolys.

NOUVELLES SUISSES

Lois fédérales. — La votation sur le nouvel article constitutionnel relatif aux forces hydrauliques est fixée au dimanche 25 octobre, jour des élections au Conseil national.

— Aucune demande de referendum n'a été présentée contre la loi fédérale sur le contrat d'assurance. La loi entrera en vigueur le 1er janvier.

L'assurance des élèves militaires. — Le Conseil fédéral a pris l'arrêté suivant:

« Les jeunes gens non encore en âge de servir, qui reçoivent dans des sociétés de gymnastique et de tir un enseignement militaire préparatoire doivent, de même que les jeunes gens organisés dans les sections spéciales d'enseignement militaire préparatoire, être considérés comme assurés contre les conséquences économiques des accidents subis durant les exercices, suivant l'article 4, n° 2 de la loi fédérale concernant l'assurance des militaires. »

L'inspecteur crétois. — Dans sa séance de samedi, le Conseil fédéral a

nommé M. Milliet, actuellement directeur de la régie fédérale des alcools, inspecteur des finances crétoises.

M. Milliet a accepté sa nomination. M. Guillaume Milliet avait commencé sa carrière au service de la Compagnie de chemin de fer du Central suisse, puis il était passé au bureau de la statistique et des assurances de la Confédération et enfin à la direction de la régie des alcools. A plusieurs reprises, le Conseil fédéral l'avait chargé de missions spéciales et l'avait délégué dans des questions d'économie publique. M. Milliet avait pris une part assez vive dans les affaires publiques et dans la politique.

Il avait appartenu comme député au Grand Conseil du canton de Berne.

Gothard. — Les recettes du Gothard se sont élevées pendant le mois de juin à 2,070,000 contre fr. 2,360 mille 252 fr. en juin 1907, les dépenses à 1,660,000 fr., contre 1,632,714 fr., soit un excédent de recettes de 410,000 fr., contre 727,538 fr. en 1907.

Pour le premier semestre de 1908, l'excédent des recettes est de 3,789 545 fr., contre 5,508,250 fr. dans la période correspondante de 1907.

En faveur de Wassilieff. — Vendredi soir, à Genève, salle du Bâtiment électoral, une assemblée d'environ 4000 personnes, parmi lesquelles on remarquait beaucoup de Russes des deux sexes, a entendu toute une série d'orateurs parler du droit d'asile et protester contre l'extradition de Wassilieff.

Des discours ont été prononcés par MM. Müller, député; Dr Oltremare; Dr Wyss, député; William Vogt; Dethurens, député; Perréard, conseiller d'Etat; Sigg, député, et Willemin, député.

L'assemblée a ensuite adopté la résolution suivante:

Les citoyens réunis en assemblée populaire au Bâtiment électoral, au nombre de 4000, protestent contre le jugement du Tribunal fédéral livrant à la Russie le révolutionnaire et réfugié politique Wassilieff. Déclarent se désolidariser de la décision de ce tribunal qu'ils considèrent comme une violation du droit d'asile, précieuse prérogative des pays républicains. Recommandent aux citoyens suisses de signer la pétition demandant aux

Chambres fédérales la dénonciation du traité d'extradition liant la Suisse à la Russie.

Pour terminer, M. Müller a annoncé la formation d'un comité pour l'adoption de l'enfant de Wassilieff.

La guerre des farines. — Le Conseil fédéral a répondu vendredi matin à la note allemande qui lui avait été remise mardi dernier par M. de Bülow.

Il l'a fait de façon brève, en ne bougeant guère de ses positions. Il rappelle pourquoi il ne peut rien changer à sa proposition première, concernant la question à poser aux experts. Celle-ci devrait toujours porter sur le fait de savoir si le remboursement des droits, tel que le conçoit l'Allemagne, constitue une prime d'exportation.

Par contre, et pour montrer ses dispositions conciliantes, le Conseil fédéral ne s'opposerait pas à ce qu'éventuellement, mais en seconde ligne, on soumit également aux experts, comme le voudrait l'Allemagne, la question du droit que nous aurions, dans les circonstances actuelles, de nous servir de l'article 4 de notre loi sur le tarif douanier, c'est-à-dire de frapper les farines allemandes de taxes additionnelles.

L'Allemagne avait proposé en outre un Danois ou un Suédois comme « sur-arbitre » ou tiers-arbitre. Elle avait même déjà donné des noms.

Nous n'avons pu la suivre pour le moment sur ce terrain. Nous avons estimé, en effet, qu'il fallait s'entendre auparavant sur la question à résoudre par les arbitres, avant de songer à constituer un tribunal.

Il semble cependant qu'actuellement l'Allemagne fasse un réel effort pour sortir d'une situation qu'elle juge funeste. On en pourrait voir une preuve dans l'intérêt considérable qu'elle prend à la conférence germano-suisse de meuniers qui doit se tenir la semaine prochaine à Berlin. Alors que le Conseil fédéral, qui ne veut pas se mettre dans une fautive position, a refusé catégoriquement de se faire représenter officiellement à cette conférence, elle y envoie, elle, deux délégués, dont l'un présidera la

réunion. Elle espère donc qu'il sortira de cette assemblée une solution.

Les délégués suisses à la conférence de Berlin sont : MM. Maggi, le grand fabricant de Kempttal, président du syndicat, Fischli, de Schaffhouse ; Fischer de Wildegg et le Dr Hürlimann, secrétaire du Syndicat des meuniers suisses.

Bâle. — Le Rhin navigable. — La semaine dernière est arrivé à Bâle, venant de Strassbourg, le plus important convoi de bateaux qui ait été formé depuis l'époque où le problème de la navigation sur le fleuve, entre les deux villes, a été résolu.

Il comprenait deux remorqueurs à vapeur, le *Wilhelmshafen* et le *Gebrü. Fendel III*, avec deux chalands, transportant un chargement de 14.000 quintaux de charbon.

L'entrée à Bâle a pris les proportions d'un événement. Plusieurs milliers de spectateurs s'étaient rendus sur les deux rives du Rhin pour assister à l'arrivée du convoi richement pavoisé. Les mortiers détonnaient, tandis que la foule des hourras enthousiastes se faisait entendre.

Le voyage a duré trente-cinq heures, avec une vitesse de 3,5 à 4 kilomètres à l'heure. Depuis le début du trafic de cette année, soit le 20 mai, une vingtaine de convois sont arrivés à Bâle, avec un total de 80.000 tonnes de marchandises. Six bateaux : trois remorqueurs et trois chalands, sont actuellement ancrés dans leur port, près de l'usine à gaz. Bâle entre donc effectivement dans la catégorie des « ports du Rhin ».

Soleure. — Vendredi soir est mort, après une longue maladie et à l'âge de 70 ans, le colonel Guillaume Vigier, conseiller national, un des chefs les plus populaires et les plus influents du parti radical du canton de Soleure. Il représentait au Grand Conseil l'arrondissement de Soleure-Ville depuis 1871 et a présidé à plusieurs reprises cette autorité.

M. Vigier faisait partie du Conseil national depuis 1866. De 1893 à 1906 le défunt a été président de la ville de Soleure. C'est pendant cette période

que se placent toute une série d'œuvres d'utilité publique et de constructions. Au militaire, M. Vigier a commandé pendant longtemps le 17^e régiment (Soleure), puis une brigade bernoise.

Tessin. — Curé tué à la montagne. — Le curé Cima, de Campo dans le val Blenio, avait accompagné jeudi soir un ami qui se rendait dans les Grisons par le col du Lukmanier. Au retour, l'obscurité lui fit perdre son chemin ; il roula dans un abîme ; on l'en retira vivant encore, mais il expira au village de Camperio, où on l'avait transporté.

Vaud. — Un gamin incendiaire. — Le tribunal criminel d'Echallens siégeant avec jury a condamné à 4 années de réclusion, à 10 années de privation des droits civiques et aux frais le jeune Christian Sewer, de Gateig, (Berne) âgé de 15 ans, reconnu coupable d'être l'auteur volontaire de l'incendie qui, le dimanche 22 mars, détruisit à Aensens, deux bâtiments contigus, causant des dommages évalués à 33,233 fr.

Genève. — Vendredi après midi, vers 4 heures, un nuage de fourmis volantes, poussé par un vent très violent, s'est abattu sur la ville. On pouvait voir partout, sur les trottoirs, des milliers de ces insectes ; dans certaines maisons dont les fenêtres étaient ouvertes, c'est par essaims que les fourmis ont pénétré, et l'on a eu beaucoup de peine à s'en débarrasser.

A L'ÉTRANGER

Turquie. — Les inondations de Tokat. — Des lettres particulières disent que 2000 personnes environ dont 300 détenus des prisons ont été noyées au cours des inondations de Tokat. Sur 600 recrues assemblées dans la cour de l'Hôtel-de-ville, une centaine seulement ont pu s'échapper par miracle et au prix des plus grands efforts.

— Attentat contre un général. — Le général de division Osman Hidajet pacha a été blessé grièvement par un officier, samedi, à la caserne de Monastir, pendant qu'il lisait un ordre relatif aux désordres actuels et qui de-

vait contribuer à la pacification. Le général a essayé plusieurs coups de feu. Des officiers et des soldats continuent à désertir individuellement à Monastir.

France. — Chauffeur condamné. — La 9^e chambre correctionnelle de la Seine vient de condamner à 100 francs d'amende le chauffeur Chevalier qui, le 26 janvier dernier, alors qu'il conduisait l'automobile de M. Hollander, renversa au coin de la rue Royale et de la rue de Rivoli, l'automobile dans lequel avait pris place M. Capoul, artiste dramatique et neveu du célèbre ténor toulousain.

Le tribunal a commis le docteur Duclat à l'effet d'examiner la nature des blessures faites à M. Capoul, et il lui a alloué une somme de 1500 francs à titre de provision.

Italie. — Hospice meurtrier. — On mande de San Remo au *Journal de Paris* :

On a découvert à Gereto que, sur 144 enfants confiés en 1907 à l'hospice, 143 sont morts par suite du manque de nourriture. Les sœurs qui dirigeaient l'école ont été chassées.

Angleterre. — Onze femmes pour un mari. — Il y a quelque temps était arrêté à Huddersfield, dans le nord de l'Angleterre, un individu du nom de James Walker, accusé de détournements s'élevant à 2,375 francs.

Une enquête faite par la police fit découvrir que plusieurs mandats d'amener avaient déjà été lancés contre le prisonnier sous des noms divers.

Tous les jours, Walker était l'objet de nouvelles accusations et bientôt il fut évident que l'on se trouvait en présence d'un malfaiteur ayant commis des délits de tous genres. C'est ainsi que l'on acquit la certitude que Walker s'était marié onze fois dans onze villes différentes.

Toutes ses femmes avaient été ses victimes et chaque fois, dès la cérémonie accomplie, il s'était empressé de les dépouiller.

Russie. — Aviation. — L'administration centrale du génie militaire se propose de créer en 1909 un prix de 50.000 roubles pour un concours entre les plus lourds que l'air.

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE

La Fille maudite

PAR
ÉMILE RIOHEBOURG

— Jacques, s'écria Rouvenat frissonnant, ce que tu viens de dire est monstrueux !

Mellier eut un mouvement brusque des épaules.

— C'est son droit, reprit-il d'une voix creuse ; j'ai tué son amant, elle se venge !...

— Jacques, s'écria l'honnête serviteur indigné, en se redressant plein d'une superbe audace, c'est trop, c'est trop !... Tu as eu pour ta fille moins de pitié que pour un chien ; tu l'as chassée, tu l'as maudite, maintenant tu l'insultes !... Je te savais irritabile, emporté, violent, colère jusqu'à la frénésie, jusqu'à la rage, tu l'as été jusqu'à la férocité... Ah ! malgré mon dévouement, malgré mon affection, j'ai peur aujourd'hui de te trouver odieux !...

L'éclair qui s'alluma dans les yeux du fermier s'éteignit aussitôt.

Cette fois Rouvenat le dominait. Il laissa tomber sa tête dans ses mains.

IX

Une visite matinale.

Rouvenat sortit de la chambre et descendit dans la grande salle.

Presque aussitôt la porte s'ouvrit et le tueur de loups entra dans la ferme.

Le brave homme paraissait exténué de fatigue.

— Bonjour, monsieur Pierre, dit-il en se découvrant : comment vous portez-vous ce matin ?

Le domestique avait eu le temps déjà de se composer un visage de bonne humeur.

— Très bien, ami Jean Renaud, très bien, comme un homme content de voir se préparer une belle journée de soleil pour nos foins.

— Il fera encore chaud tantôt tout de même, monsieur Pierre.

— Quel vent vous amène par ici de si bonne heure, Jean Renaud ?

— Je suis allé déjà jusqu'à Frémicourt

où j'avais une commission à faire ; et en revenant j'ai pris le chemin de la ferme ; vous savez, l'habitude...

— C'est bien aimable à vous, mon cher Renaud ; vous n'oubliez jamais vos amis.

— Si j'ai des défauts, monsieur Pierre, ce n'est pas celui de l'ingratitude.

— C'est vrai. Voulez-vous boire une petite goutte ?

— Non, merci ; il est encore trop matin, je ne prendrai rien.

— Qu'est-ce qu'on dit de bon à Frémicourt ?

— Rien de bon, monsieur Pierre, au contraire.

Rouvenat ne put s'empêcher de tressaillir.

— Comment, au contraire ; que voulez-vous dire ? fit-il en jouant l'étonnement...

— Vous ne savez donc pas encore ?...

— Quoi ?

— La commune est en grande émotion.

— Qu'est-il donc arrivé ?

— Oh ! un grand malheur.

— Un incendie ?

— Non, plus affreux encore.

— Vous m'effrayez, Jean Renaud !

— C'est vraiment épouvantable, monsieur

Pierre.

— Enfin, qu'est-il arrivé ?

— Un crime, monsieur Pierre.

— Un crime ?

— Un crime abominable ! Il a été commis pendant la nuit.

— A Frémicourt ?

— Non, sur la route, à un quart d'heure d'ici, avant d'arriver au pont de Pierre.

— C'est affreux !

— Horrible, monsieur Pierre ! un pauvre jeune homme a été assassiné.

— Mon Dieu ! mon Dieu ! fit Rouvenat donnant des signes d'une profonde émotion ! c'est la première fois qu'une chose pareille arrive dans notre honnête vallée si tranquille.

— C'est vrai ; mais ça n'en est que plus malheureux.

— On doit déjà connaître l'assassin ?

— Non. J'ai même dans l'idée qu'on ne le découvrira pas.

— La justice a de bons yeux, Jean Renaud, et elle sait chercher.

Le tueur de loups secoua la tête.

— Elle ne trouvera pas, murmura-t-il. Rouvenat s'approcha de Jean Renaud et

ESTAVAYER-LE-LAC

JÉSUS ET LE CENTENIER

REPRÉSENTATIONS SUPPLÉMENTAIRES
les 23 et 26 juillet et 2 août 1908.

<p>GRANDE TEINTURERIE DE MORAT</p>	<p>LAVAGE CHIMIQUE des vêtements de dames et d'hommes Teintures en toutes nuances des vêtements sans rien décolorer. [1138] Nettoyage des Gants, Boas, Fourrures, etc. Dépôts: <i>Bulle, Mme Waldmeyer, nouveautés.</i> <i>Broc, Mmes Ruffieux, négociantes.</i></p>
---	---

Les Fils d'Ernest Glasson
BULLE

Graisse de char. - Huiles diverses pour faucheuses, etc. [821]

BOULANGERIE

Le soussigné avise l'honorable public de la ville et des environs qu'il vient de s'établir à la *boulangerie Messerli*.
On trouvera toujours du *pain de première qualité*: blanc, bis et troisième.
Commerce en gros de farine, son, maïs, avoine, etc.
Se recommande
JOSEPH POCHON

**VARICES
ULCÈRES - PHLÉBITES**
Plaies, jambes ouvertes
GUÉRISON ASSURÉE
par le
Thé antivariqueux 1 fr. la boîte
avec la
Pommade antixariq. 1.50 le pot.
Vente exclusive:
E. KORNBABER droguiste
diplômé
12, Rue de la Tour-Maitresse, Genève.
Dépôt à Fribourg, Pharmacie G. Lapp.

ON DEMANDE
de suite des *bons manœuvres*, prix
40 cent. l'heure.
S'adresser au journal.

A louer
à la Tour, un *logement* de 4 chambres,
cuisine et galetas.
S'adresser à *Louis Grandjean, à
La Tour.*

1^{re} Myrtilles fraîches
1 caisse de 5 kg. Fr. 3.-; 2 caisses Fr. 5.50;
3 caisses Fr. 8.40; 6 caisses Fr. 15.-
frco. par poste c. remboursement, envoient
jusqu'en septembre.
Bernasconi frères, Lugano.

A LOUER
dans la maison *Bernasconi*, rue de la Con-
démie, deux magasins avec deux cham-
bres chacun: au premier étage: 2 loge-
ments dont l'un avec quatre chambres et
chambre de bains et l'autre avec 2 cham-
bres. Aux mansardes de dite maison un lo-
gement de trois chambres.
Pour renseignements, s'adresser au no-
taire **MORARD**.

A louer:
dans la maison *Finks, à Bulle*, un
magasin avec atelier pouvant servir à
différents métiers ou commerce, avec un
logement de 3 chambres et dépendances.
S'adresser à *M. MORARD*, notaire, à
Bulle. [1054]

A VENDRE
1000 bons fagots neuds, secs, à fr.
26 le 100, rendus à domicile.
S'adresser à *M. Philippe Dubas*,
à Bulle.

A VENDRE
un bon *chien* de chasse chez *M. Alfred
CHARRIERE*, à Avry-dev.-Pont.

**Les jumelles à prismes
ZEISS ET BUSCH**
grossissement 6, 8, 9 et 12 fois.
Modèles 1908 sont arrivés.
En vente chez
L. DELABAYS, opticien, Bulle
Essai à volonté.

**Grand choix d'autres jumelles et lon-
gue-vue dep. 8, 10, 12, 15 et 18 fr. etc.**
Baromètres, jumelles et pince-nez.

Auguste GLASSON
Fers - Quincaille
BULLE
POMPES A PURIN
dernier système.
Prix avantageux



Leçons écrites de comptabilité amé-
ricaine. Succès garanti. Prospectus gratis.
M. Frisch, expert compt., Zurich, B91

A louer:
en ville, un *magasin* avec arrière-maga-
sin et logement au 1^{er} étage si on le désire.
S'adresser à l'usine *Bertschy* à Bulle.

LOTS
de 50,000, 15,000, 5,000
fr., etc., des loteries pour l'église
de Planfayon et le Casino
de Fribourg.
Envoi des billets à 1 fr. contre
rembours., par le *Bureau de
Mme Fleuty*, rue de Lausanne,
50, à Fribourg. [H2231F]
Sur 10 billets, 1 billet gratuit.

A VENDRE
un *cheval* de 5 ans, servirait pour bou-
cher ou boulangier. - S'adresser à *M. Nar-
cisse SAVARY*, à Riaz.

**VINS ROUGES et
BLANCS**

garantis naturels, provenant directement de la propriété par 100 litres
à 35, 40, 45, 50 et 60 ct.

Par quantités importantes, meilleur marché.
Fûts de toutes grandeurs à disposition des clients.
Se recommande,

Francisco RIBES, à Bulle.

Hâtez-vous!
1^{er} lot 50,000 Fr.
Le billet: 1 fr.
Loterie du Casino-Théâtre de la ville de Fribourg.
Envoi contre remboursement. 779
Ecrire: Bureau de la loterie du Casino Théâtre, Fribourg.

Bassins en ciment

de première qualité, dans les longueurs de 1 m., 1.50 m., 2, 3 et 4 mètres à
Fr. 28.- 40.-, 50.-, 80.-, et 100.- comptant.

Les Fils d'Ernest Glasson, Bulle
Matériaux de Construction. [820]

TIR ANNUEL

de la Société de tir de la ville de **FRIBOURG**
les 19, 26 et 27 juillet.

Somme prévue pour prix et primes: 15,000 fr.

CONCOURS DE GROUPES
et concours cantonal de sections.

AU FEU!

J'ai l'honneur d'aviser les conseils communaux, les commandants et
commissions du feu de la Gruyère, que, par suite d'entente, j'ai la représen-
tation exclusive de la maison *Jean Gerber, Lausanne*, (*Matériel contre in-
cendies*)

J'ai en magasin, à disposition des visiteurs, toutes les fournitures intéressant
la partie: tuyaux, chariots, échelles, casques, etc., etc.

Emile MORARD, Fers, Bulle.

Banque Populaire Suisse

Capital versé et réserves: Fr. 47,500,000.-

Nous bonifions actuellement les intérêts suivants:

En caisse d'épargne: 4^o/₁₀₀ jusqu'à francs 10,000.-;
3^o/₁₀₀ au-dessus de 10,000.- pour la totalité du dépôt. Versements à partir
de 50 centimes. Livrets gratuits.

Ces dépôts sont remboursables à réquisition.

En compte courant

3^o/₁₀₀ net, disponible à vue

4 à 4^o/₁₀₀ net, avec dénonciation, suivant la durée et l'import-
tance du dépôt. Minimum du dépôt fr. 10,000.-.

Emission au pair de nos **Obligations 4^o/₁₀₀** à 3 ans
fixe, dénonçables ensuite réciproquement à 6 mois. Titres de Fr. 500.-,
1000.- et 5000.-, nominatifs ou au porteur. Coupons semestriels.

Des dépôts d'argent pour notre compte sont aussi reçus par MM.

Calixte Gremaud, greffier de paix, à Bulle,
Charles Bosson, notaire, à Romont, et
André Berset, député, à Villargiroud. [1055]

Banque Populaire Suisse, Fribourg.